

FICHE METIER : Médiateur familial

Peu connu, régénérateur de dialogue, le médiateur familial intervient lorsque la communication entre les membres de la famille est difficile. Il favorise, par l'organisation d'entretiens confidentiels, la recherche d'issues satisfaisantes pour chacun. L'écoute et la discrétion, pour seules armes. Qui sont-ils ? Comment et pour qui œuvrent-ils ?



© Stefano Lunardi / Fotolia.com

Focus sur un métier encore jeune et plein d'avenir. Pour nous guider, Jean-Pierre Berthon de Parentèle, à Montluçon dans l'Allier, se raconte avec expertise et humanisme.

Vous vous disiez étant petit, « quand je serai grand, je serai médiateur familial » ?



Oulala, pas du tout. Ce métier n'existait absolument pas. Je me destinais à tout autre chose. J'ai obtenu un Bac F1, dessin industriel, puis un DUT de génie mécanique. Une fois tous ces beaux bagages en poche, je me suis aperçu que le milieu industriel ne m'intéressait absolument pas. Je lui préférais celui de la famille, de l'humain. J'ai donc passé un diplôme d'état d'éducateur spécialisé, puis dans les années qui ont suivi, je me suis formé à l'analyse systémique, thérapie familiale. En tant qu'éducateur spécialisé, j'ai travaillé, entre autres dans des foyers. À ce moment-là, nous nous rendions compte que beaucoup de problèmes auraient pu être traités en amont. De nombreuses situations dramatiques peuvent être évitées par des réponses préventives. Autrement dit, avant même que le métier n'existe en France, nous en sentions déjà l'utilité. En 1995, je suis devenu officiellement médiateur familial. Voilà donc 16 ans que j'exerce, et j'en redemande !

Alors quelles sont vos missions exactement ?

Elles se divisent en quatre grands points qui correspondent d'ailleurs au référentiel d'activités du Diplôme d'État de médiateur familial.

En premier lieu, nous avons une mission d'information. Chaque médiation commence par la définition de notre tâche. On communique sur les objectifs, les principes éthiques, le déroulement, etc. Cette première étape doit permettre aux personnes de s'engager librement dans une médiation familiale en pleine connaissance de cause.

La deuxième fonction regroupe tout ce que nous faisons lorsque nous recevons les personnes en médiation familiale. Nous favorisons la reprise de dialogue et l'apaisement du conflit. Nous écoutons et soutenons les

participants sans parti pris. Cette posture de tiers impartial est importante. Elle permet entre autres à chacun de se rendre compte que la situation n'est pas toujours facile à vivre pour l'autre non plus et que, au-delà des positions personnelles, un dialogue est possible autour des besoins de chacun.

Nous avons également une fonction administrative importante : rendez-vous, classement de dossiers, statistiques, etc.

Enfin, nous sommes tenus d'assurer une fonction de promotion et de formation. Nous rencontrons d'autres professionnels afin de développer des partenariats autour de l'information à la médiation familiale, nous tenons des permanences d'information dans différents lieux, nous participons à des séances d'analyse de la pratique professionnelle, etc.

Dernier point, il nous est indispensable de bien avoir en tête le cadre éthique des principes déontologiques de notre profession (dont le lien est indiqué à la fin de l'article). Il s'agit de notre bible, en quelque sorte !

Dans quel type de structure exercent vos confrères ?

Dans la majorité des cas, ils exercent dans des services de médiation familiale gérés par le milieu associatif, tourné vers la famille. Beaucoup de ces services sont conventionnés par des organismes tels que la CAF, la MSA, le Ministère de la Justice, la Cohésion Sociale... Il existe également des médiateurs familiaux exerçant en libéral.

Quelles sont les qualités nécessaires pour faire votre métier ?

Il y en a beaucoup, je crois ! Écoute active, empathie, rigueur, professionnalisme, ouverture d'esprit, respect de l'Autre. Il est indispensable d'être rassurant, de savoir communiquer et d'être dans le dialogue. Ce sont les bases. La formation initiale puis continue, l'expérience viennent s'asseoir ensuite les compétences. Finalement, il s'agit de qualités très humaines pour un métier très humain.

Avec plus de 15 ans de métier, j'imagine que vous devez regorger de conseils pour les lecteurs qui rêvent d'épouser la profession ?

Bon, je vais commencer par une considération un peu décourageante, la même que je donne en formation : ne comptez pas trop sur un temps plein après l'obtention du diplôme. Il n'existe que très rarement la possibilité de se consacrer uniquement à la fonction de médiateur familial. Généralement — c'est mon cas — nous devons cumuler un job à côté. Mais tout cela peut évoluer en développant une culture de médiation ! Pour l'instant, beaucoup d'appelés et peu d'élus, il est donc recommandé de s'y prendre à l'avance pour toutes les questions de plan de formations. J'invite chaque candidat potentiel, à rencontrer les professionnels, ne serait-ce que pour être sûr de prendre la bonne décision. Là encore, nous sommes très sollicités, il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance. Autre possibilité pour découvrir les débouchés : se rapprocher d'un centre de formation, il en existe au moins un par région.

De manière générale, je recommande de bien préparer sa voie.

Un mot sur le diplôme d'état ?

Il existe depuis 2003. Il s'agit d'une formation théorique répartie sur 490 heures en discontinu, avec différents modules. Ils permettent d'acquérir les compétences nécessaires à notre profession. Ces modules touchent à plusieurs domaines, dont celui du droit, de la psychologie et de la sociologie. Il existe à chaque fois une unité de formation pour ces disciplines, plus une méthodologie d'élaboration du mémoire. Cette formation s'adresse à des professionnels ou à des candidats dont le parcours correspond à l'une des disciplines contributives (droit, psychologie, sociologie). 70 heures de stage ont également lieu au cours de la formation. Une fois le diplôme en poche, c'est là que tout commence !

Justement, pouvez-vous donner un avant-goût à vos futurs confrères, en nous livrant une petite anecdote ?

Hier soir, je rencontrais des parents séparés, qui en étaient à leur quatrième rencontre de médiation familiale. Ces deux personnes avaient vécu un conflit très important. Nous terminons la séance, ils quittent mon bureau. Quelques minutes plus tard, je m'aperçois qu'ils discutent calmement, dans la rue. Et cela, pendant une demi-heure. C'est tout bête, mais je me suis dit : « Quand même, quel beau métier ! ».